

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JANVIER 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf janvier, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (5) : Lionel BOSSIS – Francis BRETON – Béatrice CLAVIER – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN

Était absente (1) : Maëlle CHARITÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260129_11

Demandes de subventions DETR / DSIL 2026

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'Etat, il sera proposé de solliciter des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026.

Base de la Chausselière

A partir de 2026, Terres de Montaigu, propriétaire du lac et de ses abords, souhaite accompagner le développement touristique de la base de loisirs et donner une nouvelle impulsion aux loisirs terrestres et nautiques praticables sur le site à destination des groupes scolaires, extrascolaires, individuels regroupés, entreprises et du grand public. Pour ce faire, elle souhaite investir dans le renouvellement des équipements mis à disposition pour :

- Favoriser la cohabitation des flux de visiteurs sur le site en créant deux espaces distincts : de loisirs et d'hébergement (dissociation des espaces nuit : camping au nord et loisirs au sud pour une cohabitation durable) ;
- Investir pour améliorer la qualité d'accueil et de service de la base de loisirs ;
- Aménager un espace d'hébergement groupes pour les jeunes (7-12 ans) afin de développer cet accueil et la rentabilité du projet globalement (clientèle non ciblée par le camping).

Il convient d'inscrire ce lieu important dans l'offre touristique du territoire, tout en préservant l'environnement naturel. Sa situation dans un environnement paisible est un atout majeur à garantir pour satisfaire les visiteurs en quête de nature et de tranquillité.

Ce projet sera réalisé en deux étapes : la première avec la réhabilitation de la base nautique, et la seconde avec l'aménagement de la base terrestre.

Aussi, pour la première étape, objet de la demande de subvention, le plan de financement prévisionnel d'un montant de 436 315 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Travaux phase 1	379 245 €	87%	DETR / DSIL	175 000 €	40%
MO et études	16 570 €	4%	Sous-total subventions sollicitées	175 000 €	40%
Divers	40 500 €	9%	Autofinancement	261 315 €	60%
Total dépenses	436 315 €	100%	Total Recettes	436 315 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 175 000 €, soit 40% du coût du projet.

Défense incendie

Dans le cadre du développement des zones Les Landes de Roussais, Les Marches de Bretagne, et Les 4 Routes, et afin de répondre aux règles d'urbanisme en matière de défense incendie, il a été prévu la réalisation d'aménagements spécifiques. Ces aménagements comprennent la réalisation de puisards et de poteaux incendie. Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 71 000 € HT est le suivant :

Dépenses / Travaux	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Landes de Roussais	39 000 €	55%	DETR / DSIL	28 500 €	40%
Marches de Bretagne	12 000 €	17%	Sous-total subventions sollicitées	28 500 €	40%
Zone des 4 routes	20 000 €	28%	Autofinancement	42 500 €	60%
Total dépenses	71 000 €	100%	Total Recettes	71 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur la protection du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 28 500 €, soit 40% du coût du projet.

Aménagement des parvis du PEM

Le projet d'aménagement des parvis du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Montaigu-Vendée a pour but de créer les nouveaux espaces publics conformes aux ambitions d'une gare rénovée et au centre du nouveau quartier Les Quais Saint-Hilaire. Les nouveaux espaces publics permettront le lien entre la gare, ses équipements et les nouvelles opérations immobilières à proximité.

Le parvis nord, nouvelle porte d'entrée du territoire, doit initier la mutation de la zone industrielle transformée en nouveau quartier mixte intégrant des fonctions tertiaires, hôtellerie, restauration et loisirs.

Le parvis sud vient quant à lui assurer le lien avec le centre-ville de Montaigu-Vendée. Les nouveaux espaces publics intégreront l'ensemble des mobilités et maintiendront une capacité de stationnement. Les voiries seront rénovées avec une circulation plus apaisée.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 2 800 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Travaux	2 800 000 €	100%	DETR / DSIL	600 000 €	22%
			Région (CPER)	400 000 €	14%
			Sous-total subventions sollicitées	1 000 000 €	36%
			Autofinancement	1 800 000 €	64%
Total dépenses	2 800 000 €	100%	Total Recettes	2 800 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 600 000 €, soit 22% du coût du projet.

Schéma Vélo – Liaison cyclable Parc Vendée Sud Loire – Parc d'activités du Point du Jour

L'itinéraire cyclable entre le Parc Vendée Sud Loire et la gare de Montaigu-Vendée a vocation à être réalisé en plusieurs étapes. À la suite des travaux déjà réalisés à l'intérieur du Parc Vendée Sud Loire, il convient de poursuivre l'aménagement cyclable jusqu'à la sortie du parc Vendée Sud Loire.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 85 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Travaux giratoire	85 000 €	100%	DETR / DSIL	34 000 €	40%
			Département	34 000 €	40%
			Sous-total subventions sollicitées	68 000 €	80%
			Autofinancement	17 000 €	20%
Total dépenses	85 000 €	100%	Total Recettes	85 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 34 000 €, soit 40% du coût du projet.

Schéma Vélo – Liaison La Boissière-de-Montaigu – La Guyonnière

L'itinéraire cyclable entre La Boissière-de-Montaigu et la commune déléguée La Guyonnière a été ciblé en priorité 1 du Schéma Vélo de Terres de Montaigu approuvé en 2022. La liaison, d'une longueur d'environ 4,9 kms, vise à relier les deux communes par un itinéraire alternatif passant par les villages.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 333 750 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Travaux	333 750 €	100%	DETR / DSIL	83 000 €	25%
			Région	83 000 €	25%
			Département	100 000 €	30%
			Sous-total subventions sollicitées	266 000 €	80%
			Autofinancement	67 750 €	20%
Total dépenses	333 750 €	100%	Total Recettes	333 750 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 83 000 €, soit 25% du coût du projet.

Vidéoprotection

La poursuite du déploiement de la vidéoprotection, compétence de Terres de Montaigu, s'inscrit dans les engagements pris par le Conseil d'agglomération en juillet 2024 (Police Intercommunale, armement, Diagnostic local de Sécurité, CISPDR, Vidéoprotection) pour assurer la prévention des atteintes aux biens et aux personnes.

Par son déploiement, la vidéoprotection favorise la prévention des atteintes et apporte une aide avérée aux enquêteurs de la Gendarmerie en cas de commission d'infraction. Avec plus de 260 réquisitions en 2025 et 58 % de détection - identification positive, cette technologie est devenue un outil prépondérant de la lutte contre la délinquance de voie publique sous toutes formes.

Pour parfaire le maillage et rendre le territoire « moins attractif – plus risqué » pour les auteurs d'infractions et apporter un soutien aux enquêteurs de la Gendarmerie, la poursuite du déploiement sur l'ensemble du territoire est impérative.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 324 246 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Travaux tranche 2 – Marches de Bretagne	120 632 €	37%	DETR / DSIL	130 000 €	40%
Travaux tranche 2 – Volet 1	203 614 €	63%	Sous-total subventions sollicitées	130 000 €	40%
Total dépenses	324 246 €	100%	Autofinancement	194 246 €	60%
			Total Recettes	324 246 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur la protection du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 130 000 €, soit 40% du coût du projet.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212_04 en date du 12 février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour la Base de la Chausselière pour un montant de 175 000 € ;
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour la Défense incendie pour un montant de 28 500 € ;
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour l'aménagement du parvis du PEM pour un montant de 600 000 € ;
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour le Schéma Vélo – Liaison cyclable parc Vendée Sud Loire – parc d'activités du Point du Jour pour un montant de 34 000 € ;
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour le Schéma Vélo - Liaison La Boissière-de-Montaigu – La Guyonnière pour un montant de 83 000 € ;
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour la Vidéoprotection pour un montant de 130 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tout organisme pouvant financer ces projets ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



[Signature]

Antoine Chereau
 Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'Agglomération
 16 févr. 2026